

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**23 janvier 2018**

**N°2018\_01\_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 DECEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 12 décembre 2017.

**N°2018\_01\_2 D. E. T. R 2018 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) - TRAVAUX EGLISE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **le Conseil Municipal**,

1 - **ADOpte** le projet de restauration de l'église - phase 1 : travaux extérieurs traitant les problèmes d'infiltration sur le mur pignon ouest et sur les vitraux et des travaux de restauration intérieure dans la mise en valeur du chevet et des chapelles latérales en incluant l'éclairage et l'électricité ;

2 - **DECIDE DE FINANCER** cette opération selon le plan de financement détaillé ci-après ;

<b>DEPENSES</b> - Montant des travaux suivant estimatifs	<b>€ HT</b>
Echafaudages extérieurs	29 200,00
Maçonnerie – Pierre de taille	47 500,00
Peinture ornementale	122 300,00
Mobilier - Ebénisterie – Menuiserie	43 500,00
Vitraux	18 500,00
Electricité	22 000,00
	<b>283 000,00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>€</b>
- DETR 2018 (40%)	113 200,00
- Fonds de concours Communauté de Communes : (20 000 euros « classique » + 10 000 euros patrimoine)	30 000,00
- Fonds propres	139 800,00
	<b>283 000,00</b>

3 - **DEMANDE** à Monsieur le Préfet des Landes, une subvention, aussi élevée que possible (**40%**) au titre de la **DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - Exercice 2018** ;

4 - **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**N°2018\_01\_3 RECHERCHE DE LEGIONNELLES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler, pour l'année 2018, le contrôle de recherche des légionnelles pour les installations des douches aux vestiaires de l'ensemble sports et loisirs et au stade du Tremblant. Le coût s'élève à 214,94 € HT par installation, soit un total de 429,88 € HT.

**N°2018\_01\_4 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS : VALIDATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)**

**Pour ce dossier Madame Corinne HARALAMBON ne participe pas au vote.**

Après avoir pris connaissance du rapport de la C.L.E.C.T., en date du 13 décembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

1. APPROUVE le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées, en date du 13 décembre 2017, joint à la présente délibération ;
2. VALIDE les attributions de compensation 2017 mentionnées dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	A. C. 2017
Artassenx	14 034,82 €
Bascons	11 740,52 €
Bordères	125 278,59 €
Castandet	- €
Cazères	52 667,10 €
Grenade	163 801,98 €
Larrivière	2 129,73 €
Le Vignau	7 465,15 €
Lussagnet	37 926,64 €
Maurrin	10 856,61 €
Saint Maurice	- €
<b>TOTAL</b>	<b>425 901,14 €</b>

**N°2018\_01\_5 ECOLE : QUALITÉ DE L’AIR INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, décide d’accepter la proposition établie par la société APAVE : qualité de l’air intérieur dans l’école maternelle et dans l’école élémentaire – évaluation des moyens d’aération des bâtiments et campagne de mesure de polluants dans l’air intérieur, pour un montant HT de 1 200 €uros.

**N°2018\_01\_6 TRAVAUX SYDEC - DÉPLACEMENT CANDÉLABRES SENTIER DU GIOULÉ**

Monsieur le Maire présente à l’assemblée l’étude établie par le SYDEC pour le déplacement de 2 candélabres qui s’avère nécessaire dans le cadre du réaménagement du sentier du Gioulé le long du ruisseau.

LE PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX SE DECOMPOSE COMME SUIV :

- Etude technique
- Génie civil : 64 m de tranchée sous accotement, 4 m sous chaussée et 9 m en fonçage
- Fourniture et déroulage de 89 m de câble EP, 81 m de câblette de terre et 83 m de fourreau 63/75
- Dépose et repose de 2 candélabres

Montant estimatif TTC	7 496 euros
TVA pré financée par le SYDEC	1 173 euros
Montant HT	6 323 euros
Subventions apportées par : SYDEC	3 857 euros
<b>Participation communale</b>	<b>2 466 euros</b>

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, **le Conseil Municipal DECIDE**

- ✓ D’approuver le projet tel que décrit ci-dessus, pour une participation communale totale de 2 466 euros, le paiement s’effectuera sur fonds libres.
- ✓ D’autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au règlement de cette affaire.

## **N°2018\_01\_7 AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'ADHESION PCS - MISE A JOUR DU PCS ET DU DICRIM**

Monsieur le Maire informe que l'Association des maires des Landes en partenariat avec le Centre de gestion des Landes propose, par l'intermédiaire du service plan communal de sauvegarde du CDG 40, de mettre à jour notre plan communal de sauvegarde (PCS) et notre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à l'attention des administrés.

Compte tenu de la nécessité de mettre à jour le plus rapidement possible notre PCS et de prendre en compte les évolutions réglementaires, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter la signature de l'avenant n°3 à la convention d'adhésion plan communal de sauvegarde proposé par le CDG 40 et de prendre en charge les frais inhérents à cet avenant (800 euros pour notre commune).

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à :

- signer l'avenant n°3 à la convention d'adhésion PCS avec le Centre de gestion pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde et du document d'information communal sur les risques majeurs.
- intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

## **N°2018\_01\_8 REGIME INDEMNITAIRE : MODIFICATION DU RIFSEEP POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

### **1 – De modifier les groupes de fonctions déjà créés pour l'IFSE de la manière suivante :**

- Pour le cadre d'emplois des adjoints techniques

<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Montants maxima annuels</b>
C1	Responsable des services techniques	2 067,44 €
C2	Les autres postes	1 368,16 €

### **2 – de modifier en conséquence la délibération du 24 octobre 2017 susvisée qui étend le RIFSEEP au profit du cadre d'emploi des adjoints techniques, à compter du 24 janvier 2018.**

A compter de cette même date, les agents relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques cesseront de bénéficier de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et de l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfecture (IEMP).

Ces indemnités seront versées mensuellement, trimestriellement ou annuellement, ou une partie mensuellement et le reliquat annuellement, selon le souhait des agents ;

Les autres dispositions prévues dans la délibération initiale demeurent inchangées et s'appliquent dans les mêmes termes aux agents relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques.

## **N°2018\_01\_9 ASSOCIATION LAÏQUE DES ACCUEILS DE LOISIRS EDUCATIFS D'AIRE SUR L'ADOUR – PARTICIPATION 2018**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de participer aux frais de l'Association Laïque des Accueils de Loisirs Educatifs d'Aire-sur-l'Adour, à hauteur de 5 € par jour et par enfant, pour les enfants de la commune et pour l'année 2018. Le nombre de jours subventionnés ne sera pas limité.

## **DIVERS / INFORMATIONS**

- Effraction stade du Tremblant : les réparations sont terminées. Coût pour la commune : 300 euros de franchise.

- SDIS: la contribution communale pour 2018 s'élèvera à 19 922,72 euros (pour information, elle était de 21 041,27 euros en 2017).
- Monsieur le Maire fait part des remerciements adressés par la famille de Raymond Tribout.
- Le groupe de travail mis en place pour la réalisation d'un blason communal se réunira mardi 30 janvier, à 20h30.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures.*

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 31 janvier 2018.

Le Maire,

Francis DESBLANCS